

Commission du préavis no 95-2016
Commune de Renens

Paudex-Bruyères – Collecteurs d'eaux usées et eaux claires (EU +EC)

Monsieur le Président

Mesdames et Monsieur les Conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission concernant le préavis no 95 s'est réunie le 22 mars 2016 à 18.30 au service Culture-jeunesse-sport, (le centre technique communal est en travaux.)

La Municipalité était représentée par Madame Tinetta Maystre Municipale et de Monsieur Christophe Sarda Chef service travaux. Monsieur J.F. Clément excusé.

Les conseillères et conseillers suivant étaient présents :

Madame Gisèle Martin, Madame Carole De Col, Monsieur Ali Kilinc, Monsieur Robert Mulopo, Monsieur Didier Vienet, Monsieur Yolán Menoud, Monsieur Vita Vito et Simone Szenyan Reymond rapporteuse.

Ce préavis concerne le secteur Chemin de la Bruyère, Chemin Bourg-Dessus et de l'avenue des Paudex. Le but en est de la mise en séparatif les EU et EC.

Dans ce cas le tronçon Bourg-Dessus n'était pas prévu initialement, la réfection de la route des Paudex non plus, ce qui donne 290 m2 de plus à refaire. Le remplacement des luminaires ne sont pas compris dans les coûts de ce préavis.

Etant donné que les travaux du tram ont été retardés, la Municipalité a décidé d'effectuer ces travaux maintenant.

La commune doit effectuer ces travaux conformément une loi fédérale qui date des années 70.

L'investissement des travaux se fait au moyen du fond destiné à payer ces travaux. Ce fond est régulièrement alimenté par la taxe sur l'épuration des eaux et encore suffisant pour envisager encore d'autre travaux de ce type.

Le règlement communal du plan d'évacuation des eaux date de 1995 et devra être réactualisé.

La commission des finances remarque que les travaux projetés au plan des investissements est de 1'035'000.- frs et que le préavis annonce 1'841'000.- frs. Les explications données par la Municipalité sont les suivantes :

- Le montant indiqué au Plan des investissements est issu des fiches de mesure du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) adopté en 2008, avec une précision de plus ou moins 20%.
- Le PGEE ne tient pas compte des encombrements des autres services en sous-sol, découverts lors des études, qui impliquent le déplacement des tuyaux EC/EU à

certaines endroits du tracé ou des complications qui sont prises en comptes dans les soumissions

- Les honoraires des contrôles séparatifs ne sont pas dans le PGEE
- Le projet implique le passage d'un diamètre 300mm du PGEE à 315mm dans le projet (le 300mm pour ce type de tuyau ne se fabrique plus)
- Le tracé est légèrement allongé par rapport au PGEE pour reprendre un collecteur d'eau claire,
- Les réfections routières dues aux fouilles des collecteurs ont été élargies d'environ 50-60cm de part et d'autre pour des raisons de tassements qui ne sont pas pris en compte dans le PGEE.

Les propriétaires qui se situent sur le chantier ont la possibilité de faire exécuter les travaux qui relient leurs immeubles ou villa en même temps et pour cela bénéficient des conditions financières du chantier. Ils seront avertis par un courrier, on ne peut pas les obliger à effectuer ces travaux pour l'instant, il en sera autrement lorsque le tronçon sera en séparatif.

En ce qui concerne la totalité de la mise en séparation de Renens, la Municipalité le prévoit, selon le PGEE pour l'horizon 2030.

Après délibérations, la commission émet le vœu suivant :

Vœu : Lors d'un prochain dépôt de préavis de ce type, les prestations supplémentaires devront être détaillées et chiffrées clairement.

Tous les commissaires ont accepté le préavis 95 et ont signé ce soir.

Gisèle Martin 

Carole De Col 


Ali Kilinc

Robert Mulopo 

Didiet Vienet

Menoud Yolán 

Vita Vito 

Simone Szenyan Reymond 

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 95-2016 de la Municipalité du 7 mars 2016,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Autorise la Municipalité à réaliser les travaux de pose de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires dans le secteur "Paudex–Bruyère".

2. Alloue à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 1'841'400.- TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte no 3861.5010.115 "Paudex–Bruyère – collecteurs EU+EC".

Cette dépense sera amortie, en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte no 9280.01 "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux".

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 mars 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (LS)

Nicolas Servageon

Annexe : un plan de situation

Membres de la Municipalité concernés : - Mme Tinetta Maystre
- M. Jean-François Clément